

L'an deux mil douze, le deux mars à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune d'Exireuil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Exireuil, sous la présidence de M. BILLEROT Jérôme, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Pour les délibérations 1 à 5

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

Pour les délibérations 6 à 8

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 11

Date de la convocation : 21 février 2012

Présents : BILLEROT Jérôme, SIMONNET Christophe, GUYON Sophie, SABOURIN Jean-Luc, BERNARD Sylvie, CHAUVET Lucette, DOMINEAU Samuel, FOURNIER Daniel, LUTTIAU François, RUSSEIL Stéphane, VIVIER Sylvie.

Excusé(s) : AUVRAY Laetitia, GRIGNON Maryse, MOTILLON Pascal, SEIGNEURET Jean-Luc.

Secrétaire de séance : SIMONNET Christophe

Le procès-verbal du 27 janvier 2012 est adopté à l'unanimité.

I – Délibérations

2012-03-01 : Autorisation d'embauche de personnel occasionnel

Monsieur le maire sollicite l'autorisation du conseil pour procéder au recrutement d'un personnel temporaire pour faire face au travail du service technique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de recruter un agent à raison de 35h par semaine, pour assurer les fonctions d'adjoint technique 2^{ème} classe en qualité de contractuel, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 3 de la Loi du 26 janvier 1984 ;
- de fixer la rémunération à l'échelle 3 - échelon 3 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat pour la période du 2 avril 2012 au 30 septembre 2012.

2012-03-02 : Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe, en raison du départ à la retraite d'un adjoint technique, ayant les fonctions de gestion des espaces verts, voirie et bâtiments communaux.

Dans le cadre de la procédure réglementaire, et avant prise de fonction du nouvel agent ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- la création d'un poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe, permanent à temps complet à raison de 35h hebdomadaires, ouvert à compter du 01/10/2012 de manière statutaire ;
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé au budget.

2012-03-03 : Tableau des effectifs des emplois permanents

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 01/10/2012 comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois			
		35h	11,92h	11,59h	8,45h
<u>Filière administrative</u>					

Adjoint administratif	Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	1			
	Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	1			
Filière technique					
Adjoint technique	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	1			
	Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	1			
	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	2	1	1	1

- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

2012-03-04 : Service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique Territoriale 79 - signature d'un avenant n°1 à la convention

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 21 juillet 1995, il a été décidé l'adhésion au service intérim du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et l'autorisation de signature de la convention.

Il précise que dans ce cadre, le Centre de gestion peut mettre à disposition des collectivités et établissements adhérents à ce service, des agents non titulaires pour faire face au remplacement de leurs personnels lors de périodes de maladie ou de surcroît d'activités. Il informe le conseil municipal que le Conseil d'administration du Centre de gestion du 12 décembre 2011 a décidé de baisser de 10% au 1^{er} janvier 2012, le taux de facturation, qui passera de 4,5% à 4% des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition et qu'il convient en conséquence de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Après la prise de connaissance de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, l'avenant 1 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires, qui acte la décision du Conseil d'administration du Centre de gestion, de fixer à compter du 1^{er} janvier 2012, la participation aux frais de gestion à une somme égale à 4% des salaires bruts versés aux agents intérimaires mis à disposition.

2012-03-05 : Construction de locaux scolaires - Avenant n°1 au Lot 3

Monsieur le Maire présente une proposition rectificative des travaux de construction de locaux scolaires, sur le lot 3 (bâtiment modulaire), marché du 8 septembre 2011, notifié le 19 octobre 2011 avec l'entreprise COUGNAUD Yves – Mouilleron Le Captif CS 40028 – 85035 LA ROCHE SUR YON - montant initial du marché : 600 000€ HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte cette modification de travaux pour un montant de 856,10€ HT (soit + 0,142% du marché initial), ce qui porte le marché du lot 3 à 600 856,10€ HT.
- autorise Monsieur le Maire à signer ce document tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Arrivée de Stéphane RUSSEIL a 21h40mn.

2012-03-06 : Réalisation d'un prêt de 300 000€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement d'une opération d'investissement prévue au budget 2011

Monsieur le Maire présente les propositions faites par les organismes bancaires suite au courrier du 26 janvier 2012 sollicitant un emprunt pour financer le projet du groupe scolaire.

Au regard du besoin de trésorerie et des projets en cours et à venir ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- invite Monsieur le Maire à réaliser auprès de la CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS un emprunt de 300 000€ destiné à financer le projet du groupe scolaire ;

- valide les caractéristiques de cet emprunt :
 - durée du prêt à 15 ans ;
 - périodicité des échéances : annuelles ;
 - taux d'intérêt actuariel annuel : 4,51% (taux constant) ;
 - amortissement : naturel ;

- autorise Monsieur le Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et la demande de réalisation de fonds au nom de la Commune.

2012-03-07 : Emprunt auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan d'un montant de 200 000€ destiné à financer le projet du groupe scolaire

Monsieur le Maire présente les propositions faites par les organismes bancaires suite au courrier du 26 janvier 2012 sollicitant un emprunt pour financer le projet du groupe scolaire.

Au regard du besoin de trésorerie et des projets en cours et à venir ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- vote la réalisation auprès de la CAISSE FÉDÉRALE DU CREDIT MUTUEL OCÉAN d'un emprunt de 200 000€ destiné à financer le projet du groupe scolaire dont le remboursement s'effectuera :
 - par trimestrialités
 - en 10 années
 - au taux fixe de à 4,80%
- s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des échéances ;
- confirme que les fonds seront versés à l'emprunteur par virement à la Trésorerie de Saint-Maixent-l'École ;
- autorise Monsieur le Maire à signer, au nom de la Commune, le contrat de prêt à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

2012-03-08 : Emprunt auprès de la Caisse d'Épargne d'un montant de 150 000€

Monsieur le Maire présente les propositions faites par les organismes bancaires suite au courrier du 26 janvier 2012 sollicitant un emprunt pour financer le projet du groupe scolaire.

Au regard du besoin de trésorerie et des projets en cours et à venir ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- vote la réalisation à la CAISSE D'ÉPARGNE d'un emprunt de 150 000€ destiné à financer le projet du groupe scolaire ;
- valide la durée du prêt à 12 ans ;
- confirme le taux annoncé à 4,38% (taux constant) avec remboursement par échéances trimestrielles ;
- prend note des frais de dossier liés à cet emprunt : 250€ ;
- aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du prêt ;
- s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt au nom de la Commune.

*Exireuil, le 6 février 2012
le maire,
Jérôme BILLEROT*